

l'Arrow et, de façon générale, dans les eaux de l'Arctique; nos amis américains ont eu l'expérience de la catastrophe de Santa Barbara et du récent épanchement de pétrole au large de la Louisiane. Il y aura j'espère, échange d'idées pour arriver à un consensus sérieux qui permettra la mise en application de mesures de contrôle efficaces et si nécessaires pour nous débarrasser de la pollution.

La pollution devient un sujet populaire. Au Parlement, nombre de ministres souhaitent emboîter le pas au public qui a montré la voie. Comme je viens de le dire, la responsabilité de la lutte contre la pollution de l'eau incombe au ministre des Pêches. Nous en sommes fermement persuadés, le gouvernement, reconnaissant que la loi sur les ressources en eau du Canada est inadéquate et fait double emploi, devrait la retirer en faveur d'une loi plus énergique sur les pêcheries qui donnerait au ministre des Pêches les pouvoirs de résoudre le problème de la pollution, non seulement de nos cours d'eau et de nos lacs, mais aussi des eaux le long des côtes Atlantique et Pacifique.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce soir, je voudrais prendre quelques minutes pour discuter de quelques aspects soulevés par les autres orateurs, notamment par le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis).

J'ai parcouru le bill avec beaucoup d'intérêt. Il porte sur la pollution de l'eau en général et sur le travail dont le ministère des Pêches sera chargé ou qu'il devrait accomplir: empêcher toutes les formes de pollution de l'eau. On peut constater un renforcement de certains aspects de la loi. Je souscrirais sans hésiter à des règlements qui rendraient plus strictes les méthodes d'application de la loi dont le ministère est pourvu car nous en avons grand besoin. Je m'étonne cependant que le ministre essaie de convaincre la Chambre que la mesure améliore le pouvoir d'exécution de son ministère. C'est le contraire. Monsieur l'Orateur, je vous signale l'article qui traite de la loi sur les ressources en eau du Canada et celui qui retire toute compétence au ministère des Pêches sur les eaux qui doivent constituer des régions de gestion qualitative aux termes de la loi que j'ai mentionnée. Monsieur l'Orateur, ce bill n'a pas de sens du point de vue de son application. Je trouve étonnant que le ministre et son ministère aient même accepté des modifications à la loi en vertu desquelles les eaux les plus polluées du Canada ne tomberont plus sous leur

juridiction. Pour la gouverne de la Chambre, voici un exemple de ce qui pourrait se produire. Il est question de faire du bas du Fraser une de ces régions d'administration qualitative. Le fleuve Fraser est probablement le cours d'eau où il y a le plus de saumon au monde. Nous voici devant une situation où juridiction peut être enlevée au ministère des Pêches et à son personnel d'experts biologistes et mise entre les mains du groupe qu'on choisira pour s'occuper de l'administration qualitative des eaux dans la région en cause. Si mon interprétation du bill est juste, c'est exactement ce qui se produira.

• (8.20 p.m.)

Qu'arrivera-t-il s'il existe deux ou trois zones de gestion qualitative des eaux sur le fleuve Fraser? Évidemment, il y a des règlements sur le frai du saumon, mais de petits groupes contrôleront néanmoins le fleuve où se trouvent le plus grand nombre de frayères de saumon sur le continent. A vrai dire, la chose se reproduira dans tout le Canada. Les zones sur lesquelles le ministère des Pêches, le ministre et son personnel auraient dû avoir compétence leur ont été enlevées. A mon avis, au lieu de rendre la loi plus stricte, nous perdons du terrain. Dans la zone de gestion qualitative des eaux, un petit groupe aura le droit d'établir ses propres normes et, s'il le veut d'abaisser les normes établies pour le fleuve. Il pourrait imposer des droits de pollution et le ministère des Pêches n'aurait pas grand-chose à y voir, tout en ayant au sein du conseil quelqu'un à qui s'adresser.

Cet après-midi, le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement essaie de supprimer les refuges de la pollution et que le projet constituait un pas dans la bonne voie. Le ministre a parlé de régions où les industries peuvent rivaliser entre elles pour abaisser les normes de pollution, et ainsi attirer d'autres industries. A mon avis, le bill à l'étude nous engage dans la voie opposée. De vastes parties du fleuve, me semble-t-il, seront soustraites au contrôle du ministère des Pêches. Elles échapperont à la surveillance du ministère. Je suis plutôt déçu que le ministre et son personnel aient permis que ce projet de modification soit déposé, étant donné le dommage qu'il pourra causer au cours des années.

J'ai beaucoup de respect pour le ministre. Je le sais, il s'intéresse intensément aux problèmes de la pollution. A l'échelon fédéral, il a incontestablement le personnel le plus compétent et le mieux formé pour s'attaquer aux problèmes de la pollution. Mais suivant l'article en question, nous serons privés de son